

HOLY-DIS
Société Anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30 rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre société sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire le 10 décembre 2021 à 10 heures**, au siège social situé 14-30 rue de Mantes à Colombes (92), à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des dites conventions ainsi que des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **8 décembre 2021** à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **8 décembre 2021**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société **HOLY-DIS** ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2021

Assemblée à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, du rapport joint du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de cent trente-six mille deux cent treize euros (206 045 €).

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 84.261 euros et l'impôt correspondant.

DEUXIEME RESOLUTION : Le Président rappelle les conventions antérieures qui se poursuivent actuellement ainsi que les nouvelles conventions conclues durant l'exercice et dont il a donné régulièrement connaissance au Commissaire aux comptes.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'Article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve successivement dans les conditions de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, constatant que les bénéfices de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élèvent à la somme de 206 045 euros et que le report à nouveau antérieur bénéficiaire s'élève à 1 092 687 euros, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice au compte report à nouveau qui évolue ainsi au solde positif d'un million quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros (1 298 733 €) :

Bénéfice de l'exercice	206 045 euros
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	1 092 687 euros
	=====
Report à nouveau	1 298 733 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 10 décembre 2021

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, d'une durée de douze mois.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de notre Société

L'exercice social de notre Société, clos le 30 juin 2021, d'une durée de douze mois, a été marqué par une augmentation de notre activité (augmentation du chiffre d'affaires de 10.33 %) et une augmentation de notre rentabilité : l'EBE est passé de 12.20 % à 12.40 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette évolution est strictement organique sur ressources propres et en dehors de tout recours à des ressources externes en capitaux ou en dettes (R&D interne activée et amortie) avec sur cet exercice une amplification de la R&D.

Le chiffre d'affaires reflète la tenue de notre part de marché "verticale" historique aussi bien en planification optimisée full Web qu'en gestion de temps et en planification optimisée "ligne Windows". Malgré la faible diminution de 8,07% de nos maintenances liée à la croissance du mode SaaS sur notre parc client installé, la distribution de produits en mode SaaS en forte progression de 75.88% sur de nouveaux marchés confirme une réelle croissance de fond de notre part de marché en termes de nouveaux de clients.

Notre rentabilité d'exploitation en terme de valeur ajoutée (76.10% du chiffre d'affaires), continue à refléter notre maîtrise des coûts directs ou de sous-traitance et alimente notre stratégie très active d'investissement (en RH de production essentiellement) de la quasi-totalité des ressources dégagées par l'exploitation dans une politique d'innovation technologique destinée à consolider et à augmenter à terme notre leadership fonctionnel et technologique dans le domaine SIRH en général, la

planification optimisée des RH en milieu hyper-contraint restant notre cœur de métier avec la gestion du temps de travail.

Le chiffre d'affaires net de notre Société s'élève au 30 juin 2021 à 7.488.399 € contre 6.787.166 € au 30 juin 2020.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

- un résultat d'exploitation bénéficiaire de 165.299 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 171.713 € au 30 juin 2020,
- un résultat financier déficitaire de 1.449 € contre un résultat bénéficiaire de 209.790 € au 30 juin 2020 ;
- un résultat courant avant impôts de 163.850 € contre 381.504 € au 30 juin 2020 ;
- un résultat exceptionnel bénéficiaire de 186.280 € contre un résultat exceptionnel déficitaire de 194.845 € au 30 juin 2020.
- le résultat net ressort bénéficiaire de 206.045 € contre un bénéfice de 136.213 € au 30 juin 2020, y compris une provision pour la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 88.801 €.

Au 30 juin 2021, le total général du bilan de la Société s'élevait à 6.597.458 € contre 5.808.574 € au 30 juin 2020.

Evolution des affaires (art L.225-100 du Code de commerce)

La société Holy-Dis SA a souscrit en 2012 un contrat d'assurance prospection auprès de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur. La zone géographique garantie comprend le Brésil. Coface gère, pour le compte et avec la garantie de l'Etat, des garanties publiques pour soutenir les exportations et les investissements réalisés par Holy-Dis. Au global, 95 135.51 € ont été attribués à la société. La société a procédé à la liquidation du dernier exercice d'amortissement qui concernait le dossier d'assurance prospection Brésil, le solde des indemnités provisionnelles de 94 510.83 euros qui nous a été versé antérieurement a été transférés dans les comptes de produits exceptionnels.

La société a souscrit en 2016 un emprunt auprès de la BNP PARIBAS sur une durée de 9 ans et pour un montant initial de de 85 000 € et en 2017 un emprunt auprès de la Société Générale sur une durée de 5 ans et pour un montant initial de de 180 000 €. Les deux emprunts ont été contractés pour financer les travaux de rénovation de nos locaux. En cours d'exercice notre société a remboursé un montant de 33 288,09 € sur le principal et a réglé 648.54 € d'intérêts.

Au 30 juin 2021 le montant restant dû en principal est de 99 317.13 €.

La société ne recourt à aucune mobilisation de créance ou relais de trésorerie à court terme.



Le rapport entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est maîtrisé et optimisé au profit de la trésorerie structurelle de la société et de la consolidation de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des capitaux propres et des dettes :

	30/06/2020	30/06/2021
Capitaux propres	1.644.164 €	1.850.209 €
Dettes	4.129.910 €	4.712.749 €

DETAILS

Nature des dettes	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2021
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	132.605€	99.317€
Emprunts & dettes financières	94.625 €	39.00 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	82.519 €	44.163 €
Fournisseurs et comptes rattachés	299.080 €	389.589 €
Dettes fiscales et sociales	1.676.008 €	2.361.754 €
Autres dettes	2.274 €	9.678 €
Produits constatés d'avance	1.842.799 €	1.808.209 €
TOTAL	4.129.910 €	4.712.749 €

Nos dettes reflètent la parfaite maîtrise de nos comptes fournisseurs (et donc de nos achats) ou sociaux (donc de nos coûts RH).

Endettement (art. L.225-100 al3 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du «taux d'endettement», (rapport entre emprunts et dettes assimilées et ressources propres).

	30/06/2020	30/06/2021
Capitaux propres	1.644.164 €	1.850.209 €
Emprunts et dettes	227 229 €	99 356 €
Taux d'endettement	13,82%	5,37%

Informations relatives aux délais de paiement Fournisseurs et Clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement clients sont les suivantes :

Article D 441-I-1*						
Factures émises à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement						
Nombre de factures concernées	291					589
Montant total de factures concernées TTC en €	773 694	110 818	70 546	73 946	1 034 670	1 289 979
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	8,90%	1,28%	0,81%	0,85%	11,91%	14,84%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances ou non comptabilisées						
Montant total de factures exclues	353 872					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours nets Délais légaux : 60 jours nets					

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs sont les suivantes :

Article D 441-I-2*						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement						
Nombre de factures concernées	128					12
Montant total de factures concernées TTC en €	156 527	2 730	-4 801	0	-44 312	-46 384
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	6,09%	0,11%	-0,19%	0,00%	-1,73%	-1,81%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Montant total de factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal) article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Fin de mois 45 jours Délais légaux : Fin de mois 45 jours					

Autres faits marquants de l'exercice

1.1 Remplacement ERP

La société a entrepris en juillet 2019 la mise en œuvre des procédures concernant le remplacement de notre l'ERP DIVALTO en fonctionnement depuis le 1er juillet 2006.

Cet ERP a été remplacé au 1er juillet 2020 par l'ERP AKUITEO en service SaaS plus adapté au métier d'éditeur de logiciel et services.

1.2 Conséquences de la pandémie de Covid-19

1.2.1 Impacts sur les activités de la société :

La pandémie du Covid-19 et les mesures de confinement décidées, notamment par le gouvernement français, n'ont pas entraîné une diminution de l'activité de la société. Tout en gardant comme priorité la santé et la sécurité des salariés, sous-traitants et clients, tous les métiers de notre société ont maintenu leurs activités et ont mis en place les actions nécessaires afin de limiter les impacts de la crise sur la profitabilité. En raison de la reprise totale de l'activité et du rattrapage des retards subis sur l'exercice 2019-2020 liées à la crise du Covid-19, notre société a pu réaliser une forte croissance, croissance qui était prévue compte tenu de l'entrée en service de nos nouveaux développements.

1.2.2 Autres impacts financiers

Le résultat opérationnel courant n'a pas été affecté par la crise du Covid-19. Nous avons réduit d'une façon générale nos dépenses d'exploitation, les frais de déplacements ainsi que les coûts fixes de personnel (collaborateurs en activité partielle ou non occupés, nets le cas échéant d'indemnités par l'Etat à la suite des mesures prises par la société pour assurer la sécurité des collaborateurs face au risque sanitaire).

1.2.3 Le dispositif chômage partiel

Pendant cette période de nombreuses entreprises ont mis en place des mesures de chômage partiel. À ce titre notre société a sollicité une prise en charge d'une partie des rémunérations de l'activité partielle de nos salariés par l'État pour un montant total de 29 571€ et a maintenu les rémunérations nettes de tous nos salariés concernés à hauteur de 100%.

Son traitement comptable s'opère comme suit :

L'indemnité de chômage partiel versée par l'entreprise à son salarié a été comptabilisée en charge (compte n° 6411000 « Rémunérations du personnel ») ;

L'allocation reçue de l'État sera comptabilisée en déduction de cette charge.



1.2.4 Le prêt garanti par l'État (PGE)

Notre société n'a pas fait appel aux prêts garantis par l'Etat.

1.2.5 Les reports de paiements

Notre société a décidé de ne pas reporter le paiement des acomptes d'impôts sur les sociétés ni les cotisations aux organismes sociaux.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les coûts salariaux et sociaux d'ingénieurs et de spécialistes de haut niveau sont toujours très élevés et en croissance, leur recrutement toujours aussi difficile en environnement de plein emploi et de carences fortes sur ce secteur, les diverses obligations administratives sont toujours autant disproportionnées de la taille de la société, les temps de travail légaux français ne nous assurent pas une pleine compétitivité par rapport à nos concurrents qui utilisent massivement des capacités offshore.

Afin d'accélérer sa production en matière de composants logiciels non stratégiques, la société a donc recours à une sous-traitance de développement spécifique à ces composants dans l'Union Européenne.

Recherche et Développement

Notre société, dont l'activité porte essentiellement sur le développement, continue de concentrer ses efforts de recherche sur les projets liés à l'amélioration permanente de son expertise reconnue en matière de SIRH ainsi que de gestion des temps et de planification optimisée des ressources humaine.

Un montant de 667.743 € a été porté en immobilisation dans la catégorie du développement. Le total des investissements de R&D réalisés sur l'exercice s'élève ainsi à 773 902 €. Ces investissements sont éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche². Cet effort de Recherche et Développement a généré un Crédit d'Impôt Recherche et Innovation de 101 443 €.

En parallèle, la charge d'amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice s'élève à 702.160 €.

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

² Les activités retenues dans l'assiette du CIR correspondent à la définition internationale des travaux de R&D qui a été établie par le Manuel de Frascati dans le cadre de l'OCDE. Pour être éligible au titre du CIR, la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un processus, d'un programme ou d'un équipement doit présenter une originalité ou une amélioration substantielle ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société maintien des objectifs pour 2021-2022 prudentiels de croissance d'environ 4 à 10%. La modernisation permanente des modes de vente et produits, malgré de très fortes pressions concurrentielles sur les prix, assure une croissance régulière de son chiffre d'affaires pour son industrie de référence et son positionnement qui demeure "de niche".

Dans cet environnement, nos objectifs sur les exercices à venir, clôturés de juin 2022 à juin 2025 devraient assurer une croissance du chiffre d'affaires sur une tendance annuelle identique à celle constatée sur cet exercice, un maintien de notre compétitivité, une consolidation continue de nos fonds propres et de notre trésorerie mais aussi un maintien de l'effort de R&D à son niveau actuel.

Prise de participation

Aucune prise de participation n'est intervenue durant l'exercice clos le 30 juin 2021.

Cession de participation

Néant.

Filiales et participations

Néant.

Conséquences sociales de l'activité de la société

Notre société maintient une politique RH adaptée à notre potentiel de croissance avéré et de maintien ou adaptation des effectifs dédiés à la R&D, au marketing produit et au service client, hors turnover normal ou occasionnel des services.

Facteur de risques

Notre Société n'ayant pas de dette en devises et n'utilisant pas de produits dérivés, n'est pas soumise à des risques financiers particuliers.
Notre Société n'est en outre pas présente, ni ne développe d'activités dans des pays à régime ou économie instables.

Notre société est propriétaire de toutes les marques et brevets de ses dénominations commerciales ou produits en exploitation et maintient une veille et une démonstration d'usage actives conformes aux modifications récentes du droit et des jurisprudences sur le sujet.



Par ailleurs, la société n'est pas engagée dans des contrats impliquant des produits de placement ou spéculatifs dérivés. L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Enfin, la dette de la société est majoritairement à taux fixe ou capé.

Evolution du cours (rappel historique pour mémoire)

Le 17 janvier 2001, les titres de notre Société ont été inscrits à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris (code Euroclear 7886). Le prix d'introduction a été fixé à 8,50 €.

Le titre qui avait régulièrement cédé du terrain face au repli généralisé des marchés pour tomber à un minimum de 0,24 € en mars 2004 valait 1,50 € fin juin 2010.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009, notre société a accepté l'offre de radiation administrative de NYSE Euronext concernant sa cotation au marché libre. Elle est donc sortie de la cote le 1^{er} juillet 2010.

Actionnariat

Au 30 juin 2021, l'actionnariat de notre Société se répartit comme suit :

	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
HOLY-Dis Holding	715 275	85,60%	715 275	85,60%
Public	120 295	14,40%	120 295	14,40%
Total	835 570	100,00%	835 570	100,00%

Présentation des comptes de l'exercice - Proposition d'affectation du résultat

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 206.045 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir d'affecter l'intégralité du bénéfice au compte report à nouveau qui évolue ainsi au solde positif d'un million quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros (1 298 732 €) :

Bénéfice de l'exercice
Report à nouveau antérieur bénéficiaire

206 045 euros
1 092 687 euros

Report à nouveau

1 298 733 euros



Rappel des dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 84.261 € ainsi que l'impôt correspondant conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinques du Code Général des Impôts.

Tableau des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe aux présentes le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des délégations

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit code. Il indique notamment qu'il n'y a aucune délégation en cours au 30 juin 2021.

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de notre Société selon la définition dudit article, au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2021, était de 0 % du capital de notre Société.

Nous vous informons également, conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce, que la société n'a opéré aucune acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, n'a consenti aucune option d'achat et n'a attribué aucune action gratuite aux salariés ou aux dirigeants. La société n'a pas mis en place de plan stock options.



Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (Art. L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément au dit article, nous vous informons que la société Holy-Dis Holding, actionnaire majoritaire de la société, a maintenu sa participation dans la société au cours de l'exercice à 85,6% et que le Président détient à titre personnel 384 titres libérés par un ancien actionnaire.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement du rapport spécial.

Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et ayant été significatives pour une des parties en raison de leur objet ou de leurs implications financières, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Structure du capital social

Au 30 juin 2021, le capital social de notre Société s'élevait à 501.342 €, divisé en 835 570 actions d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 a approuvé l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Information sur les administrateurs de la société

Conformément aux dispositions résultant de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de notre Société dans toute société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 :



- Monsieur Bruno DELHAYE, Président et Directeur Général de la Société HOLY-DIS SA est également :
Président de la SAS HOLY-DIS HOLDING
- Monsieur Patrick CHASSAGNE, Représentant permanent de la société HOLY DIS HOLDING SAS, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :
Gérant de la société INDEX SARL, Directeur Général de La Grande Boulangerie de Paris
- Monsieur J-C ORDONNEAU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
est également :
Gérant de la société FMA
- Madame Annie DELHAYE, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également : Administrateur de la société HOLY-DIS HOLDING SAS.
- Monsieur Pierre DRAGOMIR, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
NEANT

Vous allez, par ailleurs, entendre la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



Monsieur Bruno DELHAYE
Président du Conseil d'Administration

HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège Social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....
Prénoms.....
Adresse.....
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société HOLY-DIS

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du **10 décembre 2021**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

